

Question 19-2/1 – Mise en place des services de télécommunication IP dans les pays en développement

1 Exposé de la situation

étant donné

- 1 le rôle important que la politique nationale des télécommunications/TIC peut jouer pour encourager les innovations et les investissements dans les nouvelles technologies;
- 2 le droit souverain de chaque pays à établir ses priorités et politiques nationales de télécommunication/TIC;
- 3 les possibilités d'utiliser une gamme élargie d'applications de télécommunication offertes par des technologies telles que les réseaux IP aux Etats Membres et à leurs citoyens;
- 4 l'accès limité, tant aux services large bande qu'à la téléphonie de base, dans de nombreux pays en développement;
- 5 l'évolution de certains réseaux, tels que les réseaux de transmission par câbles à fibres optiques (dorsales), et la mise en place de plates-formes multiservices à large bande de technologies type IP/MPLS y compris les réseaux de distributions FTTx;
- 6 l'évolution du monde multimédia avec de nombreuses applications comme l'IPTV;
- 7 la tendance des opérateurs exploitant de réseaux de télécommunication/TIC à offrir des services intégrés liés à la convergence et des applications associées, tels que le nPlay;
- 8 l'évolution des communications d'entreprise (IP Centrex, IPBX, téléphonie IP, messagerie unifiée ...);
- 9 l'intérêt, pour le secteur privé, des investissements dans les services de téléphonie IP et les services internet (ISP);
- 10 l'importance que revêt l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le développement économique.

considérant que

- 11 le Groupe du Rapporteur sur Question 19-1/1 sur la téléphonie IP, qui s'est réuni à plusieurs reprises depuis 2006, a fait un rapport sur la Question, mais avec une dimension plus élargie en ce qui concerne les aspects économiques et réglementaires, notamment pour ce qui est des services large bande;
- 12 les initiatives nationales et régionales en matière de connectivité Internet telles que "Connecter le monde" sont en cours de mise en œuvre;
- 13 le quatrième Forum mondial des politiques de télécommunications (Lisbonne, 2009) a émis l'Avis 1 sur les questions de politiques publiques liées à l'internet et l'Avis 2 sur les incidences de l'avènement des réseaux de prochaine génération (NGN) et l'accès au large bande évolué;
- 14 l'économie mondiale fondée sur le savoir est perçue dans une dimension globale évoluant vers une intégration des économies en réseaux multiservices basés sur le tout IP.

2 Question à étudier

- 1) Déterminer les difficultés, les avantages et les possibilités qui peuvent se présenter aux pays en développement lors de la mise en place des réseaux et services IP et des applications associées.
- 2) Déterminer les conditions techniques, économiques et réglementaires que doivent satisfaire les pays en développement pour mettre en place les techniques et services IP et les applications associées.
- 3) Déterminer les principales questions liées à l'exploitation des réseaux IP et des services IP et applications associées, telles que les incidences économiques et les cadres de réglementation possibles.

3 Résultats attendus

- 1) Rapport(s) d'activité annuel(s) indiquant l'état d'avancement des applications IP de l'étude des questions et des thèmes traités en étroite collaboration avec les programmes appropriés.
- 2) A la fin de l'étude, rapport final détaillé traitant des thèmes abordés dans le cadre de chaque Question et indiquant les enseignements tirés/les succès obtenus/les conclusions.
- 3) Lignes directrices pour surmonter les difficultés rencontrées.

4 Echéance

Rapports d'activité annuels. Cette étude devrait durer quatre ans.

5 Auteurs de la proposition

Algérie Telecom SPA, France, pays en développement.

6 Origine des contributions

Des contributions sont attendues des Etats Membres, des Membres de Secteur et des Associés, ainsi que des Commissions d'études concernées de l'UIT-R, de l'UIT-T et de l'UIT-D.

7 Destinataires de l'étude

Destinataires de l'étude	Pays développés	Pays en développement ¹
Décideurs en matière de télécommunication	Oui	Oui
Régulateurs des télécommunications	Oui	Oui
Fournisseurs de services/opérateurs	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui

¹ Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.

a) Destinataires de l'étude

Tous les décideurs, régulateurs, fournisseurs de services et opérateurs nationaux de télécommunication, particulièrement des pays en développement, ainsi que les fabricants de technologies IP.

b) Méthodes proposées pour mettre en œuvre les résultats

Les autorités des Etats Membres pourraient envisager de concevoir des politiques et des stratégies afin de mettre en œuvre les solutions techniques les mieux adaptées en fonction des caractéristiques de la population et des pays. Dans cette optique, des plans d'action à court, moyen ou long terme pourraient être définis pour que la mise en œuvre puisse se faire par étapes.

Ce rapport serait également utile aux administrations des Etats Membres, aux Membres de Secteur et aux fournisseurs de services, afin d'encourager l'adoption de la téléphonie IP et des applications associées pour répondre aux besoins de la population.

8 Méthodes proposées pour traiter la Question

Dans le cadre de la Commission d'études 1.

9 Coordination

La Commission d'études de l'UIT-D chargée de cette Question devra assurer la coordination avec les coordonnateurs des activités, programmes et projets pertinents du BDT et des commissions d'études compétentes de l'UIT-R et de l'UIT-T.

10 Autres informations utiles
